

## BILAN SANITAIRE POIS PROTEAGINEUX BSV HAUTS-DE-FRANCE 2024

Animateur Filière :

**Hervé GEORGES - CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA SOMME**

### POIS D'HIVER

Le réseau de suivi de pois d'hiver a été perturbé par deux éléments majeurs :

- ☞ Difficultés d'implantation à l'automne avec retard de date de semis et implantation en conditions délicates (« excès d'eau »)
- ☞ Détérioration rapide et permanente de l'état végétatif des pois en sortie d'hiver. Les conditions très pluvieuses associées à des températures douces ont été favorables aux développements de Bactériose et/ou d'Ascochytose.



Symptômes de bactériose (M. DEMEILLER - CA80)

Au final, de nombreuses parcelles n'ont pas été menées à terme sachant aussi que certaines n'ont jamais été semées. Il n'a donc pas été possible de réaliser un suivi tordeuses sur cette culture cette année.

### POIS DE PRINTEMPS

Cette année, le réseau a pu s'appuyer sur 12 parcelles de pois de printemps réparties essentiellement dans la Somme et dans l'Aisne.

Pour rappel le réseau se concentre uniquement sur le piégeage des tordeuses.

SECTEUR	Département	Variété	Date de semis
CONTY	Somme	Orchestra	07-mars
LE BOISLE	Somme	Perceval	25-mars
AIRAINES	Somme	NC	22-mars
AILLY SUR NOYE	Somme	NC	19-avr
COTTENCHY	Somme	Perceval	13-avr
ALLERY	Somme	Perceval	05-mars
FLAVY LE MARTEL	Aisne	Orchestra	23-mars
CAILLOUEL C	Aisne	Orchestra	10-avr
NIZY LE COMTE	Aisne	Kameleon	27-mars
CLAIRY SAULCHOIX	Somme	NC	05-mars
NANTEUIL N DAME	Aisne	Kagnotte	23-mars
DRAVEGNY	Aisne	Kameleon	NC



Les parcelles sont issues des départements de l’Aisne et de la Somme ; la culture des pois jaunes reste marginale dans les départements du Nord et Pas de Calais.

Comme en pois d’hiver, les semis ont été largement perturbés par les conditions de semis. Ceux-ci ont pu être semés aux dates normales (début mars) en sol de craie, mais ont été retardés jusque la mi-avril en limon.

**Le suivi tordeuses 2024**

Le réseau a été exclusivement consacré aux pois de printemps cette année.

Le suivi tordeuse 2024 a démarré fin mai au stade floraison des pois et a perduré jusque la première semaine de juillet.

Comme en 2023, les conditions climatiques connues sur la campagne ont été largement défavorables aux vols de tordeuses. Les pluies régulières ainsi que le vent et des températures supérieures aux normales que celles connues en 2022 ou 2021 ont limité les vols de tordeuses dans la majorité des secteurs. Contrairement aux années 2021 et surtout 2022, il n’a pas été constaté de « vrai » pic de vols avec de l’ordre de 100 captures / jour dans certains pièges.

SECTEUR	Département	Variété	Date de semis	Semaine de piégeage						Captures totales	
				52	53	54	55	56	57		
CONTY	Somme	Orchestra	07-mars	170	52	98	121			441	
LE BOISLE	Somme	Perceval	25-mars		11	2	31	39	17	100	
AIRAINES	Somme	NC	22-mars		42	170	88	102	126	528	
AILLY SUR NOYE	Somme	NC	19-avr		4	64	25	103	18	214	
COTTENCHY	Somme	Perceval	13-avr			48	29	73	14	164	
ALLERY	Somme	Perceval	05-mars		32	240				272	
FLAVY LE MARTEL	Aisne	Orchestra	23-mars			0	0			0	
CAILLOUEL C	Aisne	Orchestra	10-avr			35	12	75	48	170	
NIZY LE COMTE	Aisne	Kameleon	27-mars			0					
CLAIRY SAULCHOIX	Somme	NC	05-mars			42	45			87	
NANTEUIL N DAME	Aisne	Kagnotte	23-mars							0	
DRAVEGNY	Aisne	Kameleon	NC				26	129	194	349	
Moyenne semaine				170	0	28	70	42	87	70	194

**Tableau récapitulatif du piégeage chaque semaine par piège**

**Xxx** : Semaine de déclenchement au seuil alimentation humaine et semences

**Xxx** : Semaine de déclenchement au seuil alimentation animale.

### Pour rappel le seuil est fixé :

☞ à 100 captures cumulées en production destinée à la semence ou à l'alimentation humaine.

☞ à 400 captures cumulées en production destinée à l'alimentation animale.

Ceci du stade gousses plates du second étage jusque fin floraison +8-10 jours.

Comme tous les ans, les sites de CONTY et de AIRAINES sont largement concernés par la problématique tordeuses. Ce sont des secteurs où la proportion de pois protéagineux dans les assolements est historique et régulière. A l'opposé et comme en 2023, le site de LE BOISLE est très peu concerné, une zone où la proportion de parcelles de pois est faible à très faible – hormis des pois de conserve. Cependant ces derniers sont souvent régulièrement décalés en date de semis et date de floraison.

Dans l'Aisne, certains sites sont connus pour avoir connus – par le passé - des vols importants de tordeuses. Mais ce phénomène n'a pas été observé cette année. Cette constatation est certainement à relier à un contexte climatique perturbé (pluies vents) connu fin juin. D'ailleurs sur trois sites, aucun piégeage n'a été effectué.

Sur les 10 autres pièges, 5 (50%) dépassent le seuil semences alimentation humaine.

Au final, **seuls** deux sites sur 12 ont dépassé le seuil alimentation animale (400 captures).

Il n'y a pas eu de pic de vol, l'intensité est restée moyenne toute l'année (aucun pic marqué).

L'année 2024 à un total de 194 captures par piège contre 213 en 2023 et 262 en 2021 et 2022.

Année	Captures moyenne totale	Intensité	Fréquence attaque	Evolution n/n-1
2021	262	Très forte	Très forte	" = "
2022	262	Très forte	Très forte	" = "
2023	214	Moyenne	moyenne	" _ "
2024	193	Moyenne à faible	Faible	" _ "

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'écologie, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.

Directeur de la publication : Laurent Degenne - Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Hauts-de-France.

Animateurs filières et rédacteurs : Céréales : M. Lheureux - Chambre d'Agriculture de la Somme, T. Denis et E. Gagliardi - Arvalis Institut du végétal, C. Segnier - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais. Colza : C. Segnier - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais, M. Roux Duparque - Chambre d'Agriculture de l'Aisne, N. Létraye - Terres Inovia. Maïs : V. Duval - Fredon Hauts de France. Protéagineux : H. Georges - Chambre d'Agriculture de la Somme. Lin et H. Georges - Chambre d'Agriculture de la Somme.

Betteraves : O.Ley, Y. Debeauvais, F. Courtaux - ITB, C. Segnier - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais.

Avec la participation de : ACTAPPRO, AGORA, Agro-Vision, ARVALIS Institut du végétal, ASEL 02, BASF, Bayer CropScience, CALIPSO, CAPSEINE, CERESIA, CER 60, CETA de Ham-Vermandois, CETA des Hauts de Somme, CETAs de l'Aisne, Chambres d'Agriculture des Hauts de France, Chambre d'Agriculture d'Île de France, COMPAR, Coopérative de Millly-sur-Thérain, Ets Bts, Ets Bully, Ets Charpentier, Florimond Despreux, FREDON Picardie, Groupe Carré, INRA, Institut de Genoch, IREO de Flixecourt, ITB Nord-Pas de Calais, ITB 02, ITB 90, ITB 95, Jourdain, KWB, La Fleandre, L.A. Linière, LEGTA de l'Oise, Lycee Agro Environnemental Tilly les Bordes, Nord Négoce, NORLAP, PHYTEUROF, Saint Louis Sacre, SANATERRA, SARE LINEA, SETA de Repegnem, Soufflet Agriculture, Ternovés, Terres Inovia, TEXTILIN, UCAC, Unesi, Union de la Scarpe, Valfrance, Van de Bilt, Vanderhove, Van Robeysse Frères, Vascien, VIVESCIA, M. Colin, M. Derouère, Bertrand Coustenoble, Marc Delaporte, Frédéric Garaché, Vincent Guyot, Jean Marie Rataf, Benoit Vandevelde, Hervé Vanderhaeghe, Mme Christine Machu (EARL du moulin de pierre).

Coordination et renseignements : Aurélie Alhaut - Chambre d'Agriculture de la Somme, Samuel Ruccha - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais

Mise en page et diffusion : Christine DOUCHET et Sylvie CAVEL - Chambre d'Agriculture de la Somme

Publication gratuite, disponible sur les sites internet de la DRAAF Hauts-de-France et des Chambres d'Agriculture Hauts-de-France